

# ASSEMBLEE NATIONALE

24 mars 2005

---

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE  
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

## SOUS-AMENDEMENT

N° 466 Rect.

présenté par  
M. Yves COCHET, Mme BILLARD et M. MAMÈRE

-----  
à l'amendement n° 122 rect. de la commission des affaires économiques  
-----

### APRES L'ARTICLE 10 BIS

Rédiger ainsi le II de cet amendement :

« II - Dans la troisième phrase du troisième alinéa de l'article 10 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 précitée, le nombre : « 12 » est remplacé par le nombre : « 50 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.